

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 26/08/2011

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 26 AOUT 2011 A 18 h 30
A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLEYS**

Sous la présidence de Monsieur Claude LAROCHE, Maire.

Etaient présents : Claude LAROCHE, Nicolas LAROCHE, Stéphane AUFRERE, Xavier COLLON, Cyril GAUTHERON, Olivier DELAITRE, Jérémy VENON

Etaient absents : Romain BONNET, Christian SANSEIGNE, Sébastien AUFRERE, Charly NICOLLE

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane AUFRERE

ORDRE DU JOUR :

- * 1 – Modifications budgétaires
- * 2 - Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance, vérifie que le quorum est atteint. Il demande s'il y a des observations sur la précédente séance, sans observation le compte rendu est soumis à la signature des élus.

1 – MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Le maire informe l'assemblée :

- que les travaux de réfection de la toiture de l'église sont terminés mais qu'en raison d'une réévaluation des prix depuis l'établissement du devis la prévision budgétaire est insuffisante.
- Que les travaux de restauration du pilier et des portes du cimetière initialement prévus en section de fonctionnement pourront être réglés en section d'investissement mais qu'il est nécessaire de les inscrire par une modification budgétaire.

Le conseil municipal accepte les deux modifications budgétaires proposées.

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 26/08/2011

Texte de la délibération n° 01/26/08/2011

Le maire rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé d'effectuer des réparations

sur la toiture du presbytère de l'Eglise et que cette dépense a été plus onéreuse que prévue en section d'investissement au budget primitif, il propose donc d'effectuer une modification budgétaire.

Après

Décide la modification budgétaire suivante :

Opération 16 : Presbytère de l'église et Bâtiments divers

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
	<u>Section d'investissement</u>		
21313/16	Toiture bâtiments communaux	800.00 €	
021			800.00 €
	<u>Section de Fonctionnement</u>		
023		800.00 €	
La dépense sera prélevée sur les fonds disponibles non affectés 16 845.01 €- 800,00 € = 16 045,01 €			

Texte de la délibération n° 02/26/08/2011

Le maire rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé d'effectuer la restauration du cimetière et que cette dépense a été plus onéreuse que prévue en section d'investissement au budget primitif, il propose d'effectuer une modification budgétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide la modification budgétaire suivante :

Chapitre 42 : Cimetière

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
	<u>Section d'investissement</u>		
2312/42	Restauration « cimetière »	2 060.00 €	
021			2 060.00 €
	<u>Section de Fonctionnement</u>		
023		2 060.00 €	
La dépense sera prélevée sur les fonds disponibles non affectés 16 045.01 €- 2 060,00 € = 13 985,01 €			

L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents n'ayant plus de questions à poser, le maire lève la séance à 19 heures 30.

Liste des délibérations prises : du numéro 01/26/08/2011 au 02/26/08/2011

Délibération n° 01/26/08/2011 : Modification budgétaire toiture de l'église
(budget principal)

Délibération n° 02/26/08/2011 : Modification budgétaire cimetière (budget principal)

Les membres présents :

Nom Prénom	Fonction	Visa de présence	Visa par procuration
LAROCHE Claude	Maire		
SANSEIGNE Christian	1^{er} Adjoint	Absent	
AUFRERE Sébastien	2^{ème} Adjoint	Absent	
NICOLLE Charly	Conseiller Municipal	Absent	
COLLON Xavier	Conseiller Municipal		
LAROCHE Nicolas	Conseiller Municipal		
BONNET Romain	Conseiller Municipal	Absent	
DELAITRE Olivier	Conseiller Municipal		
AUFRERE Stéphane	Conseiller Municipal		
VENON Jérémy	Conseiller Municipal		
GAUTHERON Cyril	Conseiller Municipal		